

POLYPROPYLENE HETEROPHASIC COPOLYMER

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878
FDS Numéro de référence: PPRO-A01
Date d'émission: 6/6/2021 Remplace la version de: 7/7/2019 Version: 11.3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : POLYPROPYLENE HETEROPHASIC COPOLYMER
Type de produit : Polymères
Synonymes : 9010-79-1 ; PPC
Groupe de produits : RC
Autres moyens d'identification : POLYPROPYLENE HETEROPHASIC COPOLYMER - PPC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation industrielle
Utilisation de la substance/mélange : Pour une information plus détaillée, consulter la fiche technique

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

TOTALENERGIES
BRANCHE RAFFINAGE & CHIMIE
2 Place Jean Millier
92078 PARIS LA DEFENSE - FRANCE
T +33 (0)1.41.35.40.00
rc.fer-sds@totalenergies.com - www.totalenergies.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : N° d'appel d'urgence Carechem 24 International :
• Europe: + 33 1 49 00 00 49 & Pays Anglophones: + 44 (0) 1235 239 670
• Afrique & Moyen Orient: + 44 (0) 1235 239 671

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.



POLYPROPYLENE HETEROPHASIC COPOLYMER

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français ou en allemand
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés

: Les fines particules peuvent provoquer une irritation du système respiratoire et des muqueuses. Contact avec le produit chaud - risque de brûlures graves. Chauffé à plus de 160°C, le produit peut dégager des vapeurs et des fumées irritantes pour les voies respiratoires et provoquer toux et sensation de suffocation. La manipulation du produit peut occasionner l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser les procédures de mise à la terre appropriées. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Poussières combustibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Copolymère d'Éthylène et de Propylène	N° CAS: 9010-79-1	> 98	Non classé
Additif	-	< 2	Non classé

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: Exposition aux aérosols, fumées et vapeurs du produit chauffé ou brûlé: Mettre la victime à l'air libre. Appeler un médecin.



POLYPROPYLENE HETEROPHASIC COPOLYMER

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Premiers soins après contact avec la peau	: Exposition à des projections de produits chauds: Refroidir immédiatement les parties brûlées à l'aide d'eau froide (par immersion ou aspersion). Ne pas enlever les vêtements adhérant à la peau. En cas de brûlure grave, faire hospitaliser.
Premiers soins après contact oculaire	: En cas d'irritation provoquée par de fines particules: laver abondamment à l'eau courante jusqu'à disparition de l'irritation. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	: L'ingestion durant la manipulation est peu vraisemblable. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Se référer au § 11 pour une description plus détaillée des effets.
Symptômes/effets après inhalation	: Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Contact avec le produit chaud - risque de brûlures graves.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: En cas de petits feux : Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Eau. En cas de feu important : Mousse.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait disperser et répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Combustible.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Oxydes de carbone (CO, CO2). Aldéhydes. Cétones. Acétone. Acétaldéhyde. Formaldéhyde. Hydrocarbures. acroléine; prop-2-énal; acryaldéhyde.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
Autres informations	: Avertir les pompiers et les autorités responsables de l'environnement. Eloigner le personnel superflu. Refroidir les surfaces exposées par pulvérisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Gants. Lunettes de sécurité.
--------------------------	---

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
--------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: En cas de déversement accidentel, peut rendre le sol glissant. Ramasser mécaniquement le produit par aspiration et/ou par balayage. Conserver le produit récupéré pour élimination ultérieure. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Sur l'eau, récupérer/racler à la surface et verser dans un récipient pour l'élimination.
Autres informations	: Éliminer les matières imprégnées dans un centre autorisé. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.



POLYPROPYLENE HETEROPHASIC COPOLYMER

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Eviter le contact avec les aliments et les boissons.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Conditions de stockage : stocker à température ambiante et à pression atmosphérique dans l'emballage d'origine (sacs en plastique ou en carton) ou dans des silos construit en matériaux adéquats (aluminium, acier inoxydable, ...). Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : trois palettes ne peuvent jamais être empilées les unes sur les autres. deux palettes peuvent l'être dans des conditions normales de rangement, dans le respect des règles de l'art et pour autant que l'état du sol le permette. cependant une palette qui porte le pictogramme "Ne pas empiler" ne peut jamais être placée ni en-dessous, ni au-dessus d'une autre palette. N.B. par "palette", il est compris la palette et sa charge. au cas ou des palettes sont entreposées dans des rayonnages, il convient de vérifier l'adéquation du rayonnage aux palettes.

Matériaux d'emballage : Polyéthylène. Sac en papier. Carton. Acier inoxydable.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandé aux utilisateurs professionnels.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

POLYPROPYLENE HETEROPHASIC COPOLYMER	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	10 mg/m³ (Fraction inhalable) 3 mg/m³ particules respirables (fraction alvéolaire)
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VME (OEL TWA)	10 mg/m³ (Fraction inhalable) (Poussières réputées sans effet spécifique) 5 mg/m³ particules respirables (fraction alvéolaire) (Poussières réputées sans effet spécifique)
USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	10 mg/m³ particules (fraction inhalable) 3 mg/m³ particules respirables (fraction alvéolaire)

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles



POLYPROPYLENE HETEROPHASIC COPOLYMER

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Si la manipulation produit des poussières ou un dégagement de chaleur, prévoir une extraction locale pour assurer que l'exposition aux poussières ou aux produits de décomposition ne dépasse pas les niveaux d'expositions recommandés. Douches de sécurité. Fontaine oculaire.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Vêtements étanche aux poussières. Gants. Lunettes de sécurité. Dégagement de poussières: masque antipoussière.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. Chaussures de sécurité

Protection des mains:

Gants de protection

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Masque anti-poussières/aérosols avec filtre type P1

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Protection contre les dangers thermiques:

Gants isolants.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Granules.
Couleur	: Translucide. Blanc.
Odeur	: Inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 160 – 165 °C



POLYPROPYLENE HETEROPHASIC COPOLYMER

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: ≈ 350 °C
Température d'auto-inflammation	: > 380 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 905 kg/m³
Solubilité	: Eau: < 1 mg/l Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: 0.02 kg/m³ (< 63 µm)

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: < 0.3 %
---------------	-----------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Possibilité d'électricité statique lors de la manipulation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique pouvant se produire lors d'opérations de mélange et de transfert.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Eviter les températures supérieures à 300°C.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Agents oxydants forts. Halogènes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
	pH: Non applicable
Indications complémentaires	: Le produit à chaud provoque des brûlures les produits de décomposition thermique à haute température pourraient être irritants
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
	pH: Non applicable
Indications complémentaires	: Les fines particules peuvent provoquer une irritation des muqueuses oculaires les produits de décomposition thermique à haute température pourraient être irritants Le produit à chaud provoque des brûlures



POLYPROPYLENE HETEROPHASIC COPOLYMER

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Indications complémentaires	: les poussières générées par la manutention et le transport peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires. Chauffé à plus de 160°C, le produit peut dégager des vapeurs et des fumées irritantes pour les voies respiratoires et provoquer toux et sensation de suffocation
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

POLYPROPYLENE HETEROPHASIC COPOLYMER

Viscosité, cinématique	Non applicable
------------------------	----------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

POLYPROPYLENE HETEROPHASIC COPOLYMER

Persistance et dégradabilité	Produit persistant. Difficilement biodégradable.
DBO (% de DThO)	En dessous de la limite de détection

12.3. Potentiel de bioaccumulation

POLYPROPYLENE HETEROPHASIC COPOLYMER

Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.
------------------------------	--------------------------------------

12.4. Mobilité dans le sol

POLYPROPYLENE HETEROPHASIC COPOLYMER

Ecologie - sol	Peu mobile.
----------------	-------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

POLYPROPYLENE HETEROPHASIC COPOLYMER

Résultats de l'évaluation PBT	Non requis
-------------------------------	------------

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables. Ne pas rejeter le produit dans l'environnement. Recycler le produit au maximum.
------------------------------------	--



POLYPROPYLENE HETEROPHASIC COPOLYMER

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : < 0.3 %



POLYPROPYLENE HETEROPHASIC COPOLYMER

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

15.1.2. Directives nationales

les présents enregistrements concernent uniquement les polymères, en ce qui concerne ceux des additifs, il convient de s'informer auprès de TOTALENERGIES qui délivrera les certificats nécessaires.

Non listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)

Listé dans la Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)

Listed on the China Inventory of Existing Chemical Substances (IECSC)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)

Listed on or are exempt from listing on the Taiwan TCSI (Taiwan Chemical Substances Inventory)

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

La substance n'est pas classée dangereuse pour la santé de l'homme ou pour ses effets sur l'environnement et n'est ni PBT ni vPvB, en conséquence, l'évaluation d'exposition ou la caractérisation des risques n'est pas requise. Pour les travaux qui nécessite une intervention des travailleurs, la substance doit être manipulée dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
DNEL	Dose dérivée sans effet
FDS	Fiche de Données de Sécurité
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
VLE	Limite d'exposition professionnelle
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Autres informations : Formation du personnel sur les bonnes pratiques. Les manipulations ne doivent être effectuées que par du personnel qualifié et autorisé. Utiliser de bonnes mesures d'hygiène personnelle.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE



POLYPROPYLENE HETEROPHASIC COPOLYMER

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Ce document s'applique au produit EN L'ETAT, conforme aux spécifications fournies par TOTALENERGIES et utilisé seul.

En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont donnés de bonne foi et basés sur nos dernières connaissances relatives au produit concerné, à la date d'édition.

Toutefois certaines données sont en cours de révision.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.

L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs ne peut être considérée comme exhaustive.

Il appartient au destinataire du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels concernant l'utilisation, la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

L'utilisateur du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des conteneurs, interventions diverses) toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.

